

Qualité

La charte BP6 sur les SI entend faciliter les échanges entre acteurs du sanitaire et médico-social

Publié le 23/10/14 - 14h20 - HOSPIMEDIA

Six organisations dont trois fédérations hospitalières se sont accordées sur une charte de bonnes pratiques pour les systèmes d'information de santé, en attendant d'être rejointes par les représentants de la médecine de ville. Elle a pour objectif de fluidifier la communication entre les différents professionnels de la santé et du médico-social.

Un accord a été scellé *"pour améliorer la sécurité du patient"*, annoncent six organisations dans un communiqué commun le 22 octobre. Les auteurs de cette annonce sont la FHF, la Fehap, la FHP, l'Association des structures d'informatique hospitalière publiques autonomes (ASINHPA), la Fédération des entreprises des systèmes d'information de santé (Lesiss) et le Syntec numérique. Ils annoncent poursuivre l'objectif de *"rapprocher les meilleurs usages médicaux et les technologies d'information innovantes au service du patient dans un environnement économique contraint"*. Pour y parvenir, *"la charte de bonnes pratiques pour les systèmes d'information de santé (BP6) vient d'évoluer dans une version dont l'aboutissement a nécessité des efforts constants pendant de nombreux mois"*, expliquent-ils. Tout en signalant que ces efforts permettent de recevoir désormais le soutien des trois principales fédérations hospitalières et des trois *"grandes organisations d'industriels"*, ils relèvent néanmoins qu'est à ce jour attendu le soutien des représentants de la médecine de ville.

Le numérique en santé ne "décolle pas"

Reléguée au 26^e rang mondial dans le secteur du numérique, la France n'occupe que la 19^e place dans le domaine de l'efficience du système de santé, pointent les organisations, tout en soulignant que paradoxalement *"notre pays dispose pourtant d'une réputation d'excellence médicale et d'un savoir-faire reconnu dans les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC)"*. *"Malheureusement, au confluent de ces deux domaines, le secteur du numérique en santé ne parvient pas à décoller"*, déplorent les fédérations et industriels.

"Plus qu'aux obstacles techniques, cette atonie du secteur est liée autant aux difficultés qu'ont les donneurs d'ordre et les prestataires de services à coordonner leurs efforts en dépit des textes législatifs, réglementaires et des référentiels qu'à une insuffisante appropriation des NTIC par les acteurs de santé qui freine l'adoption d'usages innovants", estiment-ils, rappelant que c'est dans ce contexte que la charte BP6 a été élaborée. *"Conçue pour inciter les acteurs de terrain avec qui elle a été co-construite à œuvrer de concert, la charte BP6 n'a pas vocation à rester figée"*, poursuivent-ils, expliquant qu'elle vise *"à devenir une référence en matière de poursuite de la qualité dans le numérique en santé"*.

Fluidifier la communication entre acteurs de santé et médico-sociaux

Cette charte a pour objectif de mobiliser l'ensemble des acteurs de terrain afin de *"décloisonner un écosystème qui fonctionne encore trop souvent en silos, en fluidifiant la communication entre les différents professionnels de la santé et du médico-social"*, poursuivent les organisations. Enfin, la charte vise, *"dans un contexte budgétaire durablement tendu, à faciliter l'adaptation du système sanitaire et médico-social en améliorant la sécurité du parcours de santé"*.

Pour rappel, il aura fallu un peu plus de trois ans de concertation pour que cette charte aboutisse. Présentée dans une première version en juin 2012 (lire ci-contre), elle est issue des travaux menés en commission mixte permanente par les industriels des systèmes d'information (SI) et la FHF dont la première réunion s'est tenue en février 2009. Cet outil, composé de cinq articles à l'époque, s'était inscrit dans la logique de communauté d'acteurs de santé, impulsée par la loi HPST.

Caroline Cordier